



Conseil communal

Séance du 30 janvier 2017

FINANCES - Décision du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 27 décembre 2016 (Prise de participation à l'Intercommunale IMIO)- Tutelle Spéciale d'approbation - Examen - Décision.

Référence : CC/17/1/6

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, Melle PERNIAUX Cynthia, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et Mme Bianca VERMIGLIO, Directrice Générale a.i.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi du 08 juillet 1976 Organique des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.), notamment modifiée par le Décret Wallon du 23 janvier 2014, et plus précisément l'article 112bis de la Loi ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article 1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la Circulaire du 28 février 2014 relative à la tutelle sur les actes des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.) et relative aux pièces justificatives ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale en date du 27 décembre 2016 qui décide la prise de participation à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO srl, afin d'en devenir membre.

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

A l'unanimité :

Article 1. - L'approbation de la décision n° 12 du 27 décembre 2016 du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ qui approuve la prise de participation à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO, afin d'en devenir membre et la souscription d'une part B au capital de l'intercommunale par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros (une part = 3,71 euros);

Article 2. - De transmettre la présente délibération au Président du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ.

En séance, le 30 janvier 2017
PAR LE CONSEIL:

La Directrice Générale a.i.,
Bianca VERMIGLIO

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU